

221C1220

FR0000052870-OP014-R03-RO10

27 mai 2021

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

XPO LOGISTICS EUROPE
(Euronext Paris)

1. Rothschild Martin Maurel a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société XPO LOGISTICS EUROPE, soit du 13 au 26 mai 2021 inclus, la société XPO Logistics UK Limited¹ a acquis 263 835 actions XPO LOGISTICS EUROPE sur le marché au prix unitaire de 315 €

À la clôture de l'offre publique de retrait, XPO Logistics, Inc. détient donc directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 9 713 742 actions XPO LOGISTICS EUROPE² représentant 12 796 571 droits de vote, soit 98,75% du capital et au moins 99,00% des droits de vote de cette société³ ainsi répartis :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
XPO Logistics, Inc. ⁴	8 483 329	86,25	11 566 158	89,48
XPO Logistics UK Limited	1 230 413	12,51	1 230 413	9,52
Total XPO Logistics, Inc.	9 713 742	98,75	12 796 571	99,00

¹ Contrôlée par la société la société américaine de droit de l'Etat du Delaware XPO Logistics, Inc. dont les actions sont négociées sur le New York Stock Exchange.

² Par ailleurs 44 447 actions sont autodétenues par XPO LOGISTICS EUROPE, soit 0,45% du capital.

³ Sur la base d'un capital composé de 9 836 241 actions représentant au plus 12 925 470 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ En ce compris 300 actions XPO LOGISTICS EUROPE représentant 400 droits de vote prêtées à des membres du conseil de surveillance de XPO LOGISTICS EUROPE qui étaient assimilées, au jour du dépôt du projet d'offre, aux actions détenues par XPO Logistics France en application des dispositions de l'article L.233-9, I 4° du code de commerce.

Il est précisé que XPO Logistics, Inc., qui était actionnaire à 100% de la société XPO Logistics France au jour du dépôt du projet d'offre publique (cf. notamment D&I 221C0712 du 6 avril 2021), a décidé, le 30 mars 2021, la dissolution sans liquidation de XPO Logistics France conformément à l'article 1844-5 du code civil. Cette dissolution est intervenue le 1^{er} mai 2021, date à laquelle la totalité des passifs et actifs de XPO Logistics France (en ce compris 8 482 929 actions XPO LOGISTICS EUROPE) ont été dévolus à XPO Logistics, Inc.

2. Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de l'initiateur, a informé, dès le dépôt du projet d'offre publique de retrait⁵, l'Autorité des marchés financiers de la décision de l'initiateur de procéder à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions XPO LOGISTICS EUROPE non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-3 I, 2° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général sont réunies :

- les 78 052 actions⁶ XPO LOGISTICS EUROPE non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de celle-ci, 0,79% du capital et au plus 0,65% des droits de vote de la société³ ;
- lors de l'examen de la conformité du projet d'offre publique de retrait, l'Autorité des marchés financiers a disposé du rapport d'évaluation de la banque présentatrice et du rapport de l'expert indépendant qui concluait à l'équité du prix offert dans la perspective d'un retrait obligatoire (cf. D&I 221C1030 du 11 mai 2021) ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique de retrait, soit 315 €par action, net de tout frais.

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **4 juin 2021**, au prix net de tout frais de 315 €par action et portera sur 78 052 actions XPO LOGISTICS EUROPE représentant 0,79% du capital et au plus 0,65% des droits de vote de cette société.

3. Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions XPO LOGISTICS EUROPE d'Euronext Paris.

La suspension de la cotation des actions XPO LOGISTICS EUROPE est maintenue jusqu'à la mise en œuvre du retrait obligatoire.

⁵ Compte tenu du fait que les actionnaires minoritaires représentaient d'ores et déjà moins de 10% du capital et des droits de vote de la société XPO LOGISTICS EUROPE.

⁶ Compte tenu des 44 447 actions autodétenues par XPO LOGISTICS EUROPE, représentant 0,45% de son capital.